

Caen, le 8 octobre 2019
A l'attention des parents

Objet : EXAMEN DU CAP 2 ANS

Madame, Monsieur,

L'E.P.S. a pour mission de former un citoyen cultivé, lucide, autonome et responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie.

La Provisseur
Sylvie Trochu

Secrétariat de
Direction

Dossier suivi par
ST/VS

Téléphone
02 31 52 51 00

Télécopie
02 31 52 51 10

Mél
ce.0140018u@ac-caen.fr

40 rue Victor Lépine
CS85314
14053 CAEN Cedex 4

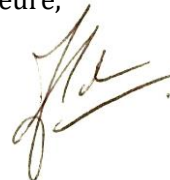
La validation des compétences dans cette discipline s'effectue en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.) sur l'ensemble du cursus engagé. Il s'agit de valider pour chaque candidat, des compétences méthodologiques ainsi que deux compétences propres et différentes, regroupées en un ensemble certificatif [BO spécial n°2 du 19 février 2009].

Chaque élève choisit sur la liste établie et validée en commission académique le lundi 14 octobre 2019, l'ensemble qui le valorisera pour l'examen. En cas d'absence à l'une des épreuves sans justificatif médical, le candidat se verra attribuer la note de 0. Des dates de rattrapage sont prévues en cours d'année et du 2 au 3 juin 2020 pour les candidats inaptes aux dates fixées et des épreuves adaptées peuvent être proposées aux élèves ayant une inaptitude partielle.

Les évaluations seront fixées au dernier jour du cycle engagé dans une activité et les candidats émargenteront la fiche d'examen attestant de leur présence.

Toutefois, s'il s'avérait impossible d'organiser le CCF à l'une de ces dates, les candidats seraient avertis au préalable et convoqués pour une nouvelle date.

La Provisseur,



Sylvie TROCHU